

Date de dépôt : 11 mai 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Alexis Barbey : Comment soutenir la Haute école de musique (HEM) après la déception du refus de la Cité de la musique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le refus par la population du projet de Cité de la musique a eu nombre de conséquences désagréables parmi lesquelles priver les pratiquants de nouvelles salles.

La situation de la HEM (Haute école de musique) concernant ses locaux est particulièrement tendue. Jugeons plutôt : les cours sont éclatés entre des adresses à la rue du Stand, à la rue Petitot, à la rue du Diorama, à la rue de la Terrassière et, bien sûr, à la place de Neuve sans même compter leur site de Neuchâtel ! Le surcroît de travail et de complexité que cela entraîne, à la fois pour les enseignants et les élèves, est sensible.

Plus encore, les locaux à leur disposition sont exigus, souvent antiques et mal adaptés à leur pratique. Certains musiciens se plaignent d'y être si nombreux et donc si proches les uns des autres qu'ils en deviennent atteints de surdité.

La HEM a des missions très diverses. Elle doit assurer l'enseignement de la musique aux niveaux bachelor et master, mais aussi la recherche artistique, participer à la formation continue des musiciens professionnels et à des prestations et productions artistiques. Elle a en son sein un orchestre de chambre créé en 2021 qui fait preuve d'une grande dynamique et créativité. Celui-ci assure aussi une certaine orientation pluridisciplinaire et une vision transversale de l'activité de la HEM.

Soulignons encore l'importance de la présence d'une HEM à Genève, ville du concours éponyme. Son succès est aussi démontré par les 600 étudiants qui la fréquentent.

C'est pourquoi il est urgent de se préoccuper de l'avenir de cette école, maintenant que les possibilités qui auraient apparue dans le cadre de la Cité de la musique ont disparu, et, en particulier, répondre aux questions suivantes :

Que fait l'Etat, et en particulier le Conseil d'Etat, pour :

- Remédier à la décision populaire qui laisse la HEM orpheline de nouveaux locaux ?***
- Aider la HEM à développer des projets transversaux avec les autres écoles romandes ?***

C'est très respectueusement que l'auteur remercie le Conseil d'Etat pour toutes les réponses qu'il jugera bon de fournir.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans sa réponse à la question écrite urgente 1695 (QUE 1695-A), le Conseil d'Etat a informé le Grand Conseil que suite à l'abandon du projet de la Cité de la Musique par la Fondation pour la cité de la musique de Genève (FCMG) en décembre 2021, il restait en contact avec, notamment, la Haute école de musique (HEM).

La réflexion relative à un lieu qui pourrait accueillir le programme de la HEM tout en lui assurant un emplacement propice aux synergies avec un écosystème culturel nécessaire à son développement est engagée, et les travaux sont en cours.

Une communication à ce propos interviendra prochainement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO